

Pays-Bas

Malgré la récession, l'immigration a légèrement augmenté en 2009 pour s'établir à 146 400 personnes, chiffre le plus élevé de la décennie. Trente pour cent de ces immigrants sont des citoyens néerlandais. En même temps, l'émigration a légèrement diminué pour la deuxième année consécutive, atteignant le chiffre de 85 400 personnes dont 60 % de citoyens néerlandais. Le solde migratoire global atteint son niveau le plus élevé depuis 2001 avec un excédent de 34 500 personnes (après correction administrative pour tenir compte de l'émigration non recensée).

En 2009, les principaux pays d'origine des nouveaux immigrants sont restés la Pologne (12 700) et l'Allemagne (8 700). Le Royaume-Uni (4 400) est passé devant la Bulgarie comme troisième pays d'origine le plus important. Les immigrants originaires des États membres de l'UE ayant adhéré en 2004 ou en 2007 ont représenté près d'un quart des flux d'entrée (24 200). Ensemble, les migrants des pays de l'UE27 ont représenté plus de la moitié de l'afflux de ressortissants étrangers (55 500).

Depuis 2007, les statistiques néerlandaises des migrations ne distinguent plus les motifs de migration que pour les personnes originaires de « pays non occidentaux » (pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud, plus la Turquie mais pas l'Indonésie ni le Japon). Parmi les quelque 37 800 immigrants en provenance de ces pays arrivés en 2009, les migrants pour raisons familiales sont au nombre de 17 700, soit une légère augmentation par rapport à 2008. En revanche, le nombre de migrants au titre du travail originaires de ces pays a chuté, passant de 7 000 à 5 000. La Turquie et l'Inde, qui sont les deux principaux pays d'origine des migrants de travail, représentent chacune 30 % de ce chiffre.

En 2009, les Pays-Bas ont reçu 14 900 demandes d'asile, soit une légère augmentation par rapport à 2008. Les principaux pays d'origine sont l'Irak, la Somalie, l'Afghanistan et la Chine. D'après les premières données de 2010, les demandes d'asile ont diminué de 12 % entre janvier et octobre par rapport à la même période en 2009.

Entre 2008 et 2009, le nombre d'étrangers qui ont accédé à la citoyenneté néerlandaise a diminué, passant de 28 300 à 23 000 environ. Premièrement, il est désormais possible de priver de citoyenneté les immigrants ayant gravement porté atteinte aux intérêts néerlandais. Deuxièmement, la pratique consistant à octroyer automatiquement la citoyenneté aux enfants de moins de 7 ans reconnus par un citoyen néerlandais a été rétablie après avoir été abandonnée en 2003. Enfin, la cérémonie de naturalisation se conclut maintenant par une « déclaration d'allégeance » au terme de laquelle le futur citoyen jure de respecter les valeurs et les droits conférés par la citoyenneté néerlandaise. En octobre 2010, une loi est entrée en vigueur qui donne le choix aux

« Néerlandais de fait » d'acquérir la nationalité néerlandaise. Cette disposition s'applique aux enfants nés avant 1985 d'une mère néerlandaise et d'un père étranger, auxquels la nationalité néerlandaise n'avait pas été accordée à la naissance.

Au cours des deux dernières années, la réglementation de la migration familiale a connu plusieurs réformes. A compter de 2011, un niveau plus élevé de connaissance du néerlandais parlé et une épreuve écrite sont exigés pour réussir le Test d'intégration civique passé à l'étranger (test auquel les candidats au regroupement familial doivent se soumettre dans leur pays d'origine). De surcroît, la possibilité d'obliger les migrants de cette catégorie à suivre des cours pour relever leur niveau d'études après leur arrivée aux Pays-Bas fait actuellement l'objet d'une réflexion. Pour harmoniser la réglementation néerlandaise en matière de migration familiale avec la législation communautaire, le ministère de l'Immigration et de la Naturalisation a abandonné en juillet 2010 la distinction juridique entre regroupement familial et constitution d'une famille. En conséquence, un critère commun de revenu égal à 100 % du salaire minimum légal a été fixé pour les deux catégories. En outre, l'âge minimum pour la migration familiale a été modifié de 18 à 21 ans.

Le gouvernement néerlandais s'emploie à mettre en place une « politique migratoire moderne » qui vise à simplifier le régime général des permis et à accélérer la procédure d'admission. Jusqu'à présent, les candidats devaient suivre une procédure en deux volets en présentant des papiers pour obtenir un visa d'entrée, d'une part, et un permis de séjour, d'autre part. Dans le nouveau régime, les deux procédures n'en feront plus qu'une. En outre, les particuliers ou les institutions qui recruteront un ressortissant étranger accéderont au statut de « garant indépendant » à même de demander un permis de séjour pour le compte du candidat lui-même. Les entreprises et les institutions pourront, après avoir réussi un test de fiabilité, devenir des garants autorisés et disposer de plusieurs privilèges comme une dispense de l'obligation de soumettre des papiers en même temps que leur demande. Les possibilités d'intervenir contre les garants défaillants seront étendues. L'entrée en vigueur de la politique migratoire moderne était prévue pour janvier 2011 mais, en novembre 2010, elle a été reportée jusqu'à nouvel ordre à cause d'un retard dans la mise en place du système informatique.

Pour en savoir plus :

www.ind.nl/EN/

www.cbs.nl/en-GB/default.htm

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

PAYS-BAS

Flux migratoires d'étrangers Définition nationale	2000	2005	2008	2009	Moyenne		Milliers			
					2000-04	2005-09	2009			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	5.7	3.9	6.3	6.3	5.1	5.1	104.4			
Sorties	1.3	1.5	1.9	2.1	1.3	1.8	35.5			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers					
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2008	2009	2008	2009						
Travail	11.2	8.2	11.9	8.9						
Famille (y compris la famille accompagnante)	20.5	20.4	21.8	22.2						
Humanitaire	5.7	7.9	6.1	8.6						
Libre circulation	56.4	55.5	60.2	60.3						
Autres						
Total	93.7	92.0	100.0	100.0						
Migrations temporaires	2005	2008	2009	Moyenne						
	<i>Milliers</i>									
Étudiants	10.9	9.0	10.0	10.2						
Stagiaires	1.1	1.5	4.5	2.0						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires	46.1	15.6	13.7	39.9						
Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2008	2009	Moyenne	Niveau				
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				2000-04	2005-09	2009			
	2.8	0.8	0.8	0.9	1.5	0.8	14 905			
Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2008	2009	Moyenne	Milliers				
	<i>Pour 1 000 habitants</i>				2000-04	2005-09	2009			
Total	7.7	1.8	4.9	5.4	5.5	3.3	89			
Accroissement naturel	4.2	3.2	3.0	3.1	3.8	3.0	51			
Solde migratoire	3.4	-1.7	1.6	2.1	1.4	-0.1	34			
Effectifs de migrants	2000	2005	2008	2009	Moyenne	Milliers				
	<i>En % de la population totale</i>				2000-04	2005-09	2009			
Personnes nées à l'étranger	10.1	10.6	10.9	11.1	10.5	10.8	1 833			
Population étrangère	4.2	4.2	4.4	4.4	4.3	4.3	735			
Naturalisations	2000	2005	2008	2009	Moyenne	Niveau				
	<i>En % de la population étrangère</i>				2000-04	2005-09	2009			
	7.5	4.1	3.9	4.0	5.7	4.2	29 754			
Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2008	2009	Moyenne					
	<i>Emploi / population (%)</i>				2000-04	2005-09				
Hommes nés dans le pays de résidence	84.0	81.5	83.8	82.9	83.6	82.7				
Hommes nés à l'étranger	69.9	69.5	74.9	72.8	70.2	71.3				
Femmes nées dans le pays de résidence	65.6	68.6	72.6	73.0	67.3	70.9				
Femmes nées à l'étranger	48.8	52.4	57.3	57.1	51.5	54.5				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence	1.8	3.6	2.4	3.2	2.3	3.0				
Hommes nés à l'étranger	5.4	10.8	6.4	8.8	6.8	8.8				
Femmes nées dans le pays de résidence	3.0	4.4	2.7	3.4	3.1	3.7				
Femmes nées à l'étranger	7.6	10.0	6.7	7.4	7.4	8.6				
Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2008	2009	Moyenne	Niveau				
	<i>Croissance annuelle en %</i>				2000-04	2005-09	2009			
PIB réel	3.9	2.0	1.9	-3.9	1.7	1.5				
PIB/habitant (niveau en USD)	3.2	1.8	1.5	-4.4	1.1	1.2	31 817			
Emploi (niveau en milliers)	2.2	0.5	1.5	-1.1	0.7	1.0	8 621			
	<i>Pourcentage de la population active</i>									
Chômage	2.8	4.7	2.7	3.4	3.2	3.5				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932448032>



Extrait de :
International Migration Outlook 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Pays-Bas », dans *International Migration Outlook 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-32-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.